

Conseil de quartier Bellevue

Séance plénière – mercredi 2 octobre 2019

Présidence de séance : Denis LARGHERO, maire de Meudon, président du Conseil de quartier, Virginie LANLO, Maire adjointe, vice-présidente du Conseil de quartier, Marie DEL POZZO, Conseillère municipale, vice-présidente suppléante.

Participants : Catherine BONDONNEAU, Caroline DESREUMAUX, Yves GLASER, Lionel KERDRAIN, Marie de KERVENOAEL, Laurence de la MENARDIERE, François LEVERVE, Nicole MEYER, Lena MULDER, Laurent NEUVILLE, Alexandre PAIN, Anne-Marie PATOUILLARD, Pascale SALLE

Absents excusés : Dominique BRAYER, Charlotte DASSAC, Dimitri PAVLENKO, Julien ROL-MALHERBE, Estelle WUST

Absents : Christophe BARNINI, Julien FOSSE, Marie-Pierre MALONDA, Françoise REINACH

Intervenants :

Responsables administratifs : Marie-Hélène JAULGEY, directrice générale adjointe, Marianne LOMBARDI, directrice du musée d'art et d'histoire, Isabelle BÉREND, directrice de la communication, Claire FOURNOL, responsable du service démocratie participative

À l'occasion de cette troisième séance plénière, les membres du conseil de quartier ont participé à trois ateliers de travail sur des thèmes d'actualité du quartier.

1. Embellissement du souterrain de l'avenue du 11 Novembre

Le projet étudié consisterait à suspendre, le long des murs du souterrain, des tableaux grand format illustrant le passé de Meudon dans le quartier (vues du château vieux, récit historique, gravure).

Le conseil de quartier soulève deux points de vigilance :

- Inclure les garde-corps dans le périmètre de la réflexion
- Revoir l'éclairage pour mettre en valeur les panneaux

Un conseiller de quartier indique que les pavés sous le pont sont très bruyants. Le Maire prend note de cette remarque mais explique qu'ils contribuent à l'esthétique du lieu.

2. Projet terrain Paul Houette

La partie du terrain communal situé 6 rue Paul Houette, occupée par le pavillon anciennement mis à disposition du club seniors, va être cédé à l'école La Source. Le projet pédagogique de l'école n'est pas encore définitivement arrêté mais le pavillon sera conservé et une extension pourrait être envisagée.

La réflexion du Conseil de quartier a porté sur les projets envisageables sur les 1000 m² de terrain, conservés par la Ville :

- Un espace arboré ouvert sur le quartier et équipé d'aires de jeux pour petits et grands : tables de ping-pong ou d'échecs, boîtes à livres, jeux pour les tout-petits...
- Un « café poussette », lieu de rencontre convivial et animé pour les parents du quartier, avec une terrasse extérieure
- Un club senior avec une dimension intergénérationnelle
- Une architecture intégrée dans le paysage arboré : potager sur le toit, bardage en bois...

Un conseiller de quartier demande si le pavillon sera conservé. Le Maire confirme que la Ville demandera à l'école la Source de conserver le pavillon.

3. Budget participatif 2020 : élaboration d'un projet porté par le Conseil de quartier de Bellevue

Le conseil de quartier décide de soumettre au budget participatif les projets suivants :

- Un projet patrimonial et historique : un marquage au sol du château vieux
- Une exposition d'anciennes vues de Meudon en Ville, pour les promeneurs et les randonneurs.

L'actualité du quartier

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DE QUARTIER POUR LE JURY D'ADMISSIBILITÉ DU BUDGET PARTICIPATIF

Conformément au règlement du budget participatif, un membre de chaque Conseil de quartier siègera dans le jury d'admissibilité des projets du budget participatif chargé d'arrêter la liste des projets soumis au vote des habitants en janvier 2020, au vu des critères du règlement et de l'étude réalisée par les services de la Ville.

Sont désignés par le Conseil de quartier de Bellevue :

- Laurence de LA MÉNARDIÈRE (titulaire)
- Laurent NEUVILLE (suppléant)

Le jury d'admissibilité se réunira mercredi 4 décembre à 19h à l'Hôtel de Ville.

GARE DE BELLEVUE

Dans la politique de mise en accessibilité des gares de la SNCF, les gares fréquentées par moins de 5000 usagers par jour ne sont pas prioritaires. Néanmoins le Maire de Meudon a obtenu une dérogation exceptionnelle pour la gare de Bellevue (2300 voyageurs/jours), du fait de la proximité de plusieurs établissements de séniors et de santé : clinique de Bellevue, résidences le Hameau, Les Tybilles, Korian et Villa Beausoleil. Ces travaux sont programmés à l'horizon 2023

La station Vélib' sera aménagée avant la fin de l'année, devant la gare.

PARC FORESTIER DES BRUYERES

L'ONF procède à des coupes sanitaires, par mesure de sécurité, dans le parc forestier des Bruyères. La Ville s'est substituée à l'ONF pour sécuriser et organiser le chantier, ce qui a permis notamment de sauver un vieux chêne. La Ville souhaite aller plus loin en proposant un plan de replantation, à sa charge. Les riverains y seront associés. Opération attendue pour le samedi 23 novembre, sous réserve de l'accord de l'ONF.

SÉCURITÉ

Des caméras de vidéoprotection seront prochainement installées rue Basse de la Terrasse et rue de Vélizy. Pour compléter ce dispositif, la Ville a pris un arrêté anti attroupement, et une brigade de nuit de la police municipale patrouille 4 nuits par semaine, depuis juin 2019. L'effectif sera renforcé d'ici l'été 2020 pour fonctionner 7j/7.

STATIONNEMENT PAYANT AVENUE DU CHATEAU

À partir de novembre 2019, le stationnement devient payant avenue du Château car la plus belle avenue de Meudon subit des dégradations du fait du stationnement anarchique et des voitures ventouses. Des horodateurs ont été installés dans les contre-allées avec l'accord de la DRAC Île de France, garante du respect de ce site classé. Des formules d'abonnement sont disponibles pour les riverains et les entreprises. Pour mémoire, 87 % des adhérents de l'AAAC consultés se sont montrés favorable au projet.

À propos de la zone bleue place Stalingrad, le Maire explique que si le stationnement réglementé relève de Grand Paris Seine Ouest, le stationnement zone bleue est géré par la police municipale. Celle-ci ne dispose pas des mêmes moyens pour contrôler le respect des règles de voirie.

QUESTION DIVERSES

Un conseiller demande si le bâtiment bleu du CNRS qui va être détruit contient de l'amiante. Le Maire explique qu'un diagnostic sera effectué et s'il s'avérait positif, les mesures réglementaires seront prises : confinement ou déconstruction dans les conditions réglementaires et sécurisées.

Concernant la réunion d'information avant le démarrage des travaux du CNRS, le Maire répond que celle-ci aura lieu à l'initiative du CNRS, lorsque les cessions de terrains entre ce dernier et l'État seront signées.

Une assemblée générale des cinq conseils de quartier se tiendra : Lundi 2 décembre à 19h au Potager du Dauphin (5 rue Porto-Riche)

Cette soirée sera l'occasion de présenter le rapport d'activité de la première année d'exercice des Conseils de quartier. Ce document pourra être enrichi de vos commentaires et sera présenté au Conseil municipal de décembre.

D'ici là, les membres du quartier ont la possibilité d'adresser leurs questions ou suggestions au service démocratie participative à jeparticipe@mairie-meudon.fr.

Meudon, le 31 octobre 2019